

Carrières longues, emploi des seniors, la CFDT contre-attaque

Le Rendez-vous de 2008 sur les retraites n'est pas "bouclé". Trop de questions restent sans réponse. Aucune initiative gouvernementale n'a été prise après l'échec de la négociation sur la reconnaissance de la pénibilité. Rien non plus n'a été entrepris pour corriger les injustices dont sont victimes tant de salariés dits "polypensionnés". Le manque d'ambition reste flagrant pour améliorer les petites retraites bloquées à 85% du Smic. Enfin, à la question essentielle de l'emploi des seniors, les réponses sont incertaines.

Et puis voilà qu'au cœur de l'été le gouvernement a tenté de reprendre d'une main une partie de ce qu'il avait concédé de l'autre. Il maintient le dispositif de départ anticipé en carrières longues – et c'est une bonne chose – mais il en réduit la portée. C'est inacceptable.

La CFDT, contrairement aux autres organisations syndicales qui sont restées muettes sur cette question, a refusé ce silence complice. Nous étions bien seuls en 2003 à revendiquer et obtenir cette mesure de justice sociale qui a bénéficié à plus d'un demi-million de salariés. Du coup, ceux qui, pourtant, nous donnent régulièrement des leçons ne jugent pas utile de défendre un acquis syndical qui bénéficie aux salariés les plus modestes.



© Patrick Gaillardin

**Jean-Louis Malys,
secrétaire national**

C'est dommage et franchement incompréhensible pour les salariés concernés.

Nous ignorons évidemment l'issue de notre saisine auprès du Conseil d'État pour faire annuler la circulaire coupable. Une chose est certaine, nous ne nous taisons pas et nous utiliserons les différents recours possibles pour revenir au dispositif tel que nous l'avons obtenu en 2003. Car il est inacceptable que le seul argument financier du Rendez-vous de 2008 (1 Md€ d'économies) conduise à léser des salariés qui, aujourd'hui, cotisent déjà plus de quarante et un ans. Où est la logique ?

Dans le même temps, les mesures pour maintenir en activité les seniors – qui, eux, auront du mal à obtenir une carrière pleine et à cotiser quarante et un ans – manquent d'opérationnalité, de suivi et de cohérence avec les différentes négociations à venir issues de l'accord sur la modernisation du marché du travail. Cela signifie des pertes de ressources pour les caisses de retraite. Où est la logique ?

Nous attendons du gouvernement qu'il s'explique sur ces incohérences et, surtout, qu'il réponde aux différentes interpellations des salariés et de la CFDT sur la pénibilité, les polypensionnés, le niveau des retraites et, évidemment, les carrières longues. ■

Téléchargez le tract "Carrières longues" sur le site cfdt.fr